

REPÈRES

LETTRE D'INFORMATION ANNUELLE



David MACIEJEWSKI
Président de CIBTP Île-de-France

Édito

Face à l'incertitude et aux aléas qui font partie de la vie d'entrepreneur et d'artisan au quotidien, il est vital de disposer d'assez de stabilité dans le présent et de visibilité sur l'avenir pour tenir la barre.

Pour nos professions, où beaucoup de collègues affrontent une conjoncture difficile, le réseau CIBTP est un atout et un allié. Il l'a d'ailleurs particulièrement démontré en 2024, avec notamment la prise en charge de la maladie non professionnelle, les évolutions du régime de chômage intempéries et la modernisation du dispositif de la carte d'identification professionnelle du BTP.

Sur tous ces sujets, le réseau CIBTP a su se faire entendre des Pouvoirs publics pour aller vers la meilleure combinaison possible entre une protection accrue des salariés et une sécurisation maximale des entreprises. Déchargés de la complexité réglementaire, dispensés d'assumer directement et brutalement la contrepartie des droits nouveaux, les entrepreneurs et artisans du BTP ont pu se concentrer sur l'essentiel : leur métier.

Dans les périodes incertaines que nous traversons, ce n'est pas négligeable.

Chaque jour, avec les professionnels élus qui m'entourent et les équipes de la Caisse, c'est à cela que nous pensons : être un atout et un allié, pour vous et pour vos salariés.

- PAGE 2**
La solidarité en action dans nos territoires
- PAGE 3**
L'engagement pour les entreprises et les salariés
- PAGE 4**
Le service à tout moment

La solidarité en action dans nos territoires

PART DES ENTREPRISES ADHÉRENTES DE MOINS DE 10 SALARIÉS

2023



NOMBRE DE SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES DE CERTIFICATS DE CONGÉS

2022

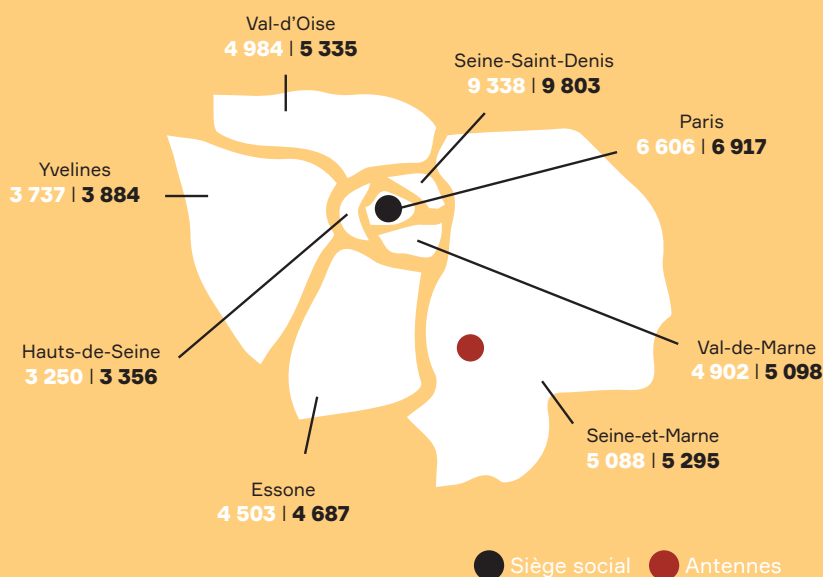
315 587

2023

337 307

NOMBRE D'ENTREPRISES ADHÉRENTES PAR DÉPARTEMENT

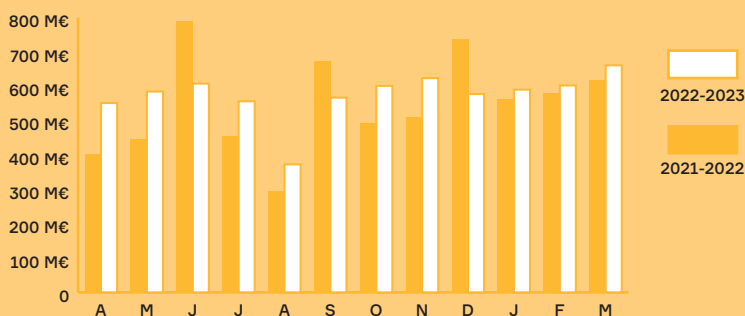
2022 | 2023



ÂGE MOYEN DES SALARIÉS
2023

39 ANS

MASSE SALARIALE DÉCLARÉE* (HORS CONGÉS)



* Les pics constatés en juin, septembre et décembre 2021 correspondent aux mois de réception des déclarations de salaires trimestrielles que recevait la caisse avant la généralisation des déclarations mensuelles, lors de l'entrée en DSN du réseau CIBTP, en janvier 2022.

Les indicateurs présentés sur cette page font suite à l'approbation des comptes certifiés de votre caisse lors de l'assemblée générale du 19 septembre 2024. Ils portent sur les congés acquis du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et payés avant le 30 avril 2024.



En savoir plus sur ces données :
[Cibtp-idf.fr/entreprise/donnees-metier](https://cibtp-idf.fr/entreprise/donnees-metier)

PRÉSENTS À VOS CÔTÉS

22, rue de Dantzig
75015 PARIS Cedex 15

NOS SITES À VOTRE SERVICE

Melun, Paris

NOUS CONTACTER

Tél. : 01 44 19 25 00
Cibtp-idf.fr

L'engagement pour les entreprises et les salariés

Être au service de tous en restant proche de chacun : de l'extension de la couverture du régime de chômage intempéries à l'accompagnement personnalisé de proximité offert à chaque adhérent, votre Caisse évolue et s'engage au quotidien à vos côtés.

CHÔMAGE INTEMPÉRIES : UN RÉGIME QUI ÉVOLUE POUR MIEUX COUVRIR LES ENTREPRISES

Spécifique au BTP, le régime de chômage intempéries apporte aux entreprises assujetties un concours solidaire à la protection des salariés particulièrement exposés sur les chantiers et temporairement privés d'emploi lorsque certaines conditions atmosphériques rendent le travail impossible ou dangereux.

Reconnu par les Pouvoirs publics, ce régime constitue ainsi, depuis 1947, un mécanisme original de mutualisation du coût supporté par les entreprises durant ces périodes d'intempéries, imprévisibles par nature.

En 2024, le réseau CIBTP se félicite d'avoir contribué activement, sous l'impulsion des représentants de la Profession du BTP, à l'évolution d'une législation sociale qui tient désormais meilleur compte des enjeux du changement climatique. Les entreprises concernées apprécient, dans le même temps, que cette extension du régime soit mise en œuvre en maintenant inchangés les taux de cotisation ainsi que le niveau de couverture des risques « historiques ». L'attention portée à la santé et à la sécurité des salariés n'exclut pas le souci de protéger et de préserver les entreprises !



En savoir +



AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Tous les ans, des dizaines de milliers d'entreprises font face à des difficultés économiques. Pour le BTP, 2024 restera hélas comme une année de ralentissement sensible de l'activité, spécialement dans la construction.

Lorsque la situation se tend et que les échéances deviennent compliquées à honorer, nos adhérents peuvent cependant trouver à la Caisse CIBTP une oreille attentive, des conseils utiles et l'assurance que des solutions amiables seront recherchées pour franchir le cap.

Être aux côtés de nos adhérents, c'est non seulement leur rendre à tous un service exemplaire avec des coûts de gestion réduits mais aussi être présent auprès de chacun en cas de coup dur.

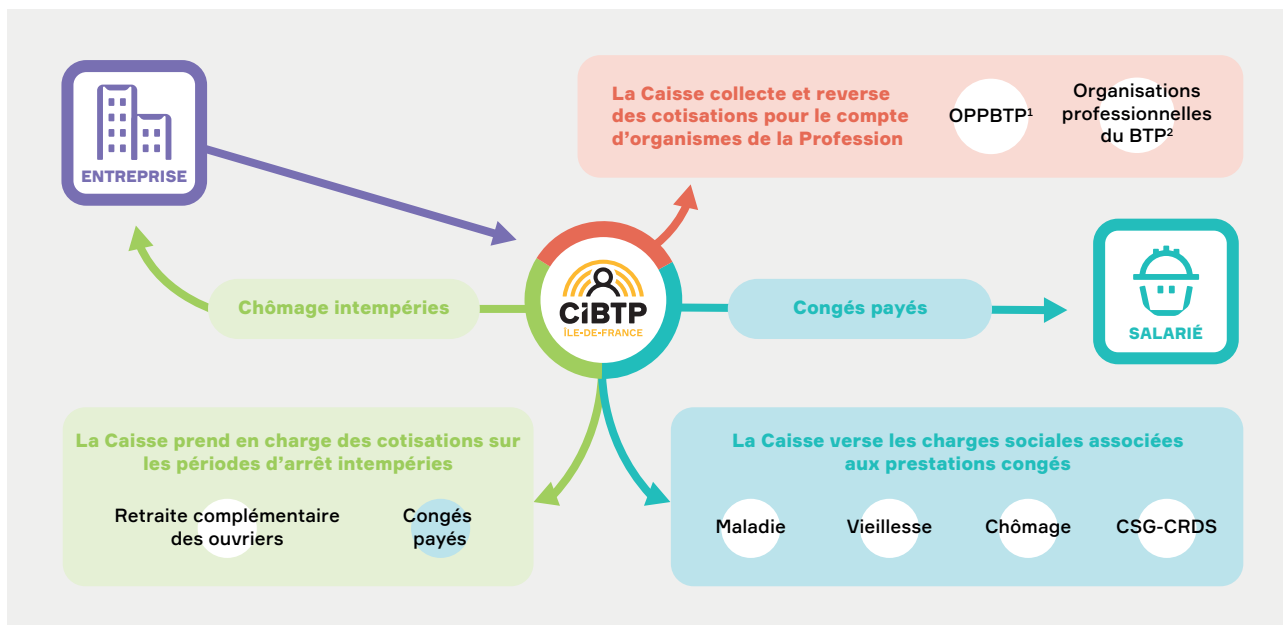


En savoir +

Le **service** à tout moment

Acteur de la simplification et tiers de confiance, votre Caisse mutualise la collecte de cotisations pour des organismes professionnels et de protection sociale ; elle renforce aussi sans cesse son offre de services pour faciliter la vie de vos salariés... et la vôtre !

COLLECTE DES COTISATIONS



En savoir +

1. L'OPPBTB accompagne les professionnels du BTP pour faire évoluer les pratiques, améliorer la sécurité et la santé des salariés du BTP, prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles.
2. Les organisations professionnelles accompagnent les entreprises du BTP, défendent leurs intérêts et les représentent auprès des Pouvoirs publics.

LE SERVICE QUI SIMPLIFIE LES CONGÉS POUR LES SALARIÉS

Déjà plébiscitée par des centaines de milliers de salariés, l'application mobile CIBTP & Moi leur facilite la vie : avec elle, vos salariés peuvent à tout moment consulter leurs congés, vérifier leurs paiements d'indemnités, gérer leurs informations personnelles, contacter leur Caisse... Gratuite et disponible pour Android et IOS, elle s'enrichit régulièrement de nouvelles fonctionnalités.



En savoir +

